

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
LE MONTCEL

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le
ID : 073-217301647-20240527-20240527_DELIB5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	12

SEANCE DU 27 MAI 2024

DATE DE LA CONVOCATION
21/05/2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le 27 mai à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE
21/05/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Peggy Viola, Carlos Coelho, Sandra Fiorèse, , Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz

Représentés : Brigitte Simon (pouvoir à Clarence Appell), Joseph Bracco, (pouvoir à Antoine Huynh), Fabrice Mermin (pouvoir à Carlos COELHO), Patrick Bastien (pouvoir à Peggy Viola)

Absents : Cyril Durand, Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Sandra Fiorèse

Délibération n°5 : Arrosage intégré du stade de foot et création branchement AEP

Présentation du projet

En concertation avec le club de foot AS Le Montcel, la commune projette de créer un arrosage intégré au terrain de foot communal. Ces travaux permettront une meilleure gestion de l'eau en réalisant des économies et de garantir un bon entretien du terrain.

Les travaux pourront être réalisés au deuxième trimestre 2024.

Le montant des travaux est de 30 656 € HT.

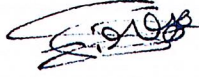
Le montant de la subvention obtenue dans le cadre de l'opération « eau climat on agit » s'élève à 20 006 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux de l'arrosage du terrain de foot et la création du branchement AEP
- Décide de retenir l'entreprise COSEEC pour effectuer les travaux d'arrosage du terrain de foot pour un montant de 27 781 € HT
- Décide de retenir l'entreprise Massonnat pour les travaux de création du branchement AEP pour un montant de 5 875 € HT
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux

Fait à le 29/05/2024
Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le 29/05/2024
ID : 073-217301647-20240527-20240527_DELIB4-DE
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Sandra Fiorèse



Le Maire,
Antoine HUYNH

